

# Les retraités de la Métallurgie

la  
cgt  
métallurgie

ufr

N° 46

WWW.FTM-CGT.FR/RETRAITES-UF

MARS/AVRIL 2018



© DR

Dossier

## La perte d'autonomie

# 8

Editorial  
Quand le capital  
utilise des méthodes  
antidémocratiques

2 Europe - International 13  
OIT. Rapport mondial sur  
la protection sociale

Une histoire Populaire du  
Football

Vie syndicale  
et des sections

3 Culture 14  
Livres. Macron, entreprise  
de démolition,

Voyages 15  
Le département de  
l'Ille-et-Vilaine

la  
cgt  
métallurgie  
ufr

FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS DE LA MÉTALLURGIE CGT

263, rue de Paris, Case 433, 93514 Montreuil Cedex

Tél : 01.55.82.86.20 • Fax : 01.55.82.86.53 • e mail : ufr@ftm-cgt.fr • site : www.ftm-cgt.fr

Directeur de publication : Frédéric Sanchez • Rédaction : Norbert Boulanger

Conception : Christine Euzèbe • Maquette : Stéphanie Guitton

Bimestriel - prix : 1 € • Abonnement annuel : 6 € • Imprimé par Rivet Editions, Limoges

Commission paritaire 1118 S 06644 • ISSN 1251 9308



# Quand le capital utilise des méthodes antidémocratiques

2

« Les généraux du CAC 40 » qui gouvernent l'Europe attaquent le modèle Français qui reste seul dans l'Europe à donner, selon eux, « un privilège, aux salariés, aux retraités » et Macron, l'homme du capital, exécute. Quelques exemples :

**S**écurité sociale : Objectif, casser ce qu'ont construit le CNR et Ambroise Croizat par la suppression de la cotisation sociale. La remplacer par l'impôt, ce qui fragilisera son financement et impactera ses prestations.

**Retraites** : Remplacer nos régimes par répartition, construits sur la redistribution et la solidarité, par un régime unique par point dégradera le niveau des pensions de tous les retraité(e)s et futurs retraités.

## **SNCF : DÉMANTÈLEMENT MODE MACRON**

Un constat, le premier acte de l'entreprise de démolition du mouvement des cheminots n'a pas fonctionné au regard des nombreux témoignages et marques de soutien des usagers, et les dons importants aux caisses de solidarité.

**Universités** : Depuis plusieurs mois les étudiants, les personnels et leurs syndicats combattent les réformes modifiant les conditions d'accès à l'université et la réforme du baccalauréat. Quand les salariés, les retraités, les citoyens, les jeunes s'opposent et luttent c'est indécent et égoïste Et la réponse aux revendications c'est l'intimidation et la force.

**Santé** : Des services des urgences bondés. Le renvoi chez eux de malades avec des pathologies lourdes, le manque de lits, de moyens matériels et humains plongent les hôpitaux dans une situation dramatique et dans les Ehpad le travail est devenu de l'abattage.



© Alaoua Sayad

**EDITO**

## **ESSON GÉRARD,**

*Membre du Bureau National de l'UFR*

**Pouvoir d'achat** : Macron a trompé les retraités sur la hausse de la CSG pour les petits revenus.

Il a oublié de préciser que la hausse concernait non pas les pensions uniques mais le revenu fiscal du foyer. 10 millions de retraités sont concernés. La colère des retraités ne faiblit pas ! Après le 15 mars où 200 000 manifestants étaient dans la rue, ils étaient présents le 22 Mars pour les services publics, le 19 Avril avec les cheminots et pour un pouvoir d'achat décent. Ils seront à nouveau là le 22 Mai.

**Face aux attaques du MEDEF et du gouvernement, la liste des secteurs en lutte est impressionnante. Il est important aujourd'hui de mettre nos syndicats actifs et retraités en ordre de bataille c'est une question vitale.**

## **MENER L'OFFENSIVE SUR TOUS LES ASPECTS**

Amplifier la lutte c'est d'abord et avant tout gagner en nombre d'adhérents. Chez les Cheminots 500 adhésions CGT depuis janvier. Chez les actifs Métaux depuis le début de l'année c'est 1027 adhésions réalisées et 30 bases nouvelles.

Pour l'UFR CGT Métaux au terme du premier trimestre 2018, c'est 44 Assemblées Générales, 828 camarades réunis, 41 adhésions nouvelles dont 19 continuités syndicales. Nous avons terminé l'année avec 10 492 FNI soit plus 30 FNI par rapport à 2015. Pour 2017 l'exercice n'est pas terminé. Mais il y a nécessité à continuer cette progression et la lutte ! C'est cet objectif qu'il faut avoir.

Ne perdons pas de vue que la mise en place des ordonnances Macron sur le code du travail, la sécu, les retraites, les universités, les Cheminots etc... c'est au profit du capital.

# Compte-rendu de l'Assemblée Générale Remafer (51) du 19 janvier 2018

3



36 camarades étaient présents sur 56 que compte notre syndicat.

Avant de donner la parole à notre secrétaire, je rappelle que certes la CSG contre les retraités va faire des dégâts, certes la presse annonce que le pouvoir d'achat des Français serait amputé de 4,5 milliards d'euros en 2018, certes il serait fastidieux de faire la liste des mauvais coups préparés par une majorité parlementaire qui vote comme un automate sans toujours comprendre ce qu'elle vote. Mais comme toujours dans ces moments les plus sombres, l'espoir se

profile. Une enquête révèle que plus de 6 jeunes Français sur 10 (62 %) seraient prêts à participer à un mouvement de révolte de grande ampleur dans les prochains mois.

Notre secrétaire a rappelé la situation politique et sociale du pays, les propositions pour en sortir, la syndicalisation et l'activité de notre syndicat en 2017. S'en est suivi un débat interactif fort, empreint de colère contre ce gouvernement. Demande d'actions rapides, retraites, retraites complémentaires, sécurité sociale, rappel que la CSG est un des moyens pour casser la Sécu.

Puis vient le moment du bilan financier. La CFC a validé les comptes. Les camarades présents ont fait de même. Les comptes sont validés et pourront être envoyés à la Direccte comme la loi sur la représentativité nous y oblige.

Le secrétaire a déroulé l'activité de notre syndicat pour 2018 y compris la partie festive.

L'Assemblée Générale s'est terminée par la galette et le breuvage local.

Des tracts pour la manif du 30 janvier avec les EHPAD et des tracts pour la défense de la cour d'appel ont été distribués.

*Daniel Henriet*

## Syndicat ArcelorMittal CGT des sites de Florange et environs

### LA SECTION UFR D'ARCELORMITTAL FLORANGE À L'INITIATIVE

Après avoir distribué des tracts sur le marché de la ville de Thionville, appelant les habitants et en particulier les retraités, à soutenir et à participer à la journée d'action du Mardi 30 Janvier 2018 dans les Ehpad, une délégation de la section retraité UFR d'ArcelorMittal était présente à la manifestation devant Le Conseil Général de Moselle.

#### Manifestation qui a rassemblé environ 500 personnes.

Les retraités de notre section ont réaffirmé l'importance d'agir dans l'unité, actifs/retraités, pour une autre politique en direction des retraités, tant sur le plan de l'accueil des personnes en EHPAD que l'amélioration des conditions de travail décentes du personnel, par de l'embauche.

Pour une prise en charge financière par la Sécurité Sociale.

*Pour la section  
Jean François Marchal  
Jean Claude Kremer*



# CGT RETRAITES DE L'APPAMEN (PAMIERS)

Introduction : Michel LEMOINE Secrétaire.  
34 participants à notre AG.

4

## LE POUVOIR D'ACHAT

Nous déplorons la disparition de 3 de nos camarades, à qui nous rendons hommage par une minute de silence.

L'introduction de Michel Lemoine, évoque les multiples augmentations qui grèvent notre pouvoir d'achat, que nous avons subit, tant en 2017, qu'en ce début d'année 2018, avec en point d'orgue l'augmentation de la CSG de 1,7 points soit près de 25% de cette dernière qui se traduit par une baisse inédite de nos pensions. Perte de 400€ par an pour une pension de 1500€. Calculé sur le quotient familial cela impacte donc même les petites retraites du ménage.

Gérard Munoz, (CN UFR métaux), en nous félicitant de nos mobilisations et de nos AG réussies, faisait un petit rappel des différentes atteintes à notre pouvoir d'achat : Baisse dès 1993 des salaires par rapport au coût de la vie.

2013, 1,3% d'augmentation moins 0,3% de CASA soit seulement 1% d'augmentation des pensions. 2014, 0%, 2015 : 0,1%, 2016 : 0%, 2017 : 0,8%, sans oublier le décalage au 1<sup>er</sup> octobre pour appliquer ces revalorisations pas comme l'augmentation de la CSG, qui a été appliquée dès le 1<sup>er</sup> janvier.

Jean-Marie Vernhes, faisait état de nos bonnes réactions en Ariège et nationalement face à ces atteintes à notre pouvoir d'achat. Le 30 mars 2017 à Foix, le 28 septembre à Pamiers où nous étions 10 fois plus nombreux soit près de 800 manifestants et hier (15/03/18) à Foix, plus de 1700. Au comptage de 18h, 150 000 nationalement, 200 000 au comptage complet. C'est énorme quand il ne s'agit que de retraités, bien que sur 16 millions de retraités, il y a encore un potentiel très important. (Cela se confirmera, par la très forte mobilisation de la fonction publique appuyée par quelques retraités ce 22 mars 2018 à Foix, avec plus de 3300 manifestants). Une 1<sup>ère</sup> victoire qui en appelle d'autres avec l'annonce du 1<sup>er</sup> ministre de compenser la perte en 2019 sur les petites retraites, environ 100 000

retraités concernés. Soyons vigilants et mobilisons-nous encore plus, car ce n'est pas encore fait.

Danièle Billon, INDECOSA-CGT 09, faisait état de la déliquescence de nos services. publics, qui renvoient même vers la CGT (Foix), qui par exemple citent l'INDECOSA CGT qui instruit les dossiers de surendettements. Les déserts médicaux, les dépassements d'honoraires, les complémentaires santé ne prennent pas l'intégralité des dépassements. Et aussi la sécurité alimentaire à l'exemple de Lactalis où l'état se satisfait d'auto-contrôles, avec les drames que l'on connaît.

L'INDECOSA-CGT 09, a fait un excellent travail en publiant un 4 pages qui a été remis à tous les participants à notre AG, pour combattre les déserts médicaux. Alors que les besoins sont de 9000 nouveaux médecins par an au niveau national, le numerus clausus n'en forme que 7633 pour une population de 65 millions d'habitants.

## LE SERVICE PUBLIC ET LA SOLIDARITÉ NATIONALE

Alain Fournés, Référent Handicap de l'agefiph/CGT, a répondu à notre invitation et nous a présenté le film d'Ambroise Croizat « L'innovation Sociale » qui a permis de lancer le débat sur la protection sociale et le pouvoir d'achat, tout en abordant les problèmes des situations d'handicaps avec les solutions et les aides (MDPH) que peut apporter l'agefiph qui s'appliquent aussi aux retraité(e)s.

Au passage, ce film fait état de l'envolée du nombre de syndiqués dans notre fédération de la métallurgie en 1945, de 10 000 à 256 000 en seulement 6 mois ! Nous sommes aujourd'hui 55 000 dont 11 000 retraités. Ce renforcement a permis entre autres, la création de la Sécurité Sociale. Renforcement auquel nous, plus que jamais nous devons travailler aujourd'hui et c'est l'affaire de tous et toutes nos syndiqué(e)s ! Si nous voulons porter notre revendication du 100% Sécurité Sociale et la revalorisation de nos pensions.

Nous avons profité de la présence de Gérard Munoz, pour qu'il nous expose sa proposition de revendication de défiscalisation des cotisations de complémentaires santé comme pour les professions libérales. Cela ne fait pas consensus et a animé le débat sur le 100% sécu, et comment y parvenir. Nous sommes tous d'accord pour revendiquer le 100% sécu.

Coté trésorerie, Francine Hérraiz, fait apparaître une gestion saine et un solde positif. Les après-midi récréatives ont moins de succès, nous étudierons le moment venu, s'il nous est encore possible de les renouveler.

Sébastien Pollaert, SG du syndicat des actifs CGT Aubert et Duval, nous a fait part de la victoire significative



© DR



sur les salaires sans faire grève, en remerciant les retraités qui sont passés les soutenir au point de blocage des expéditions. Et aussi de la revendication pour les retraités de la prise en charge de 50% par l'employeur sur les cotisations de la complémentaire santé comme pour les actifs. Sans doute auront-ils besoin de notre aide pour y parvenir.

Didier Mézin, SG UD09, nous a fait un point sur le département, les actions et les objectifs de renforcement de notre syndicat. Avant que nous concluions cette assemblée en appelant à manifester avec la fonction publique et les EHPAD le 22 mars, à préparer le cinquantenaire de mai 68, il était largement l'heure pour un excellent repas fraternel fort apprécié.

Jean-Marie Vernhes

5

## Compte-rendu de l'AG de la section retraitée Renault Valence le 13 Mars 2018 à Valence

### COMPTE RENDU SUCCINCT DES THÈMES ABORDÉS ET DÉCISIONS

Dans un premier temps nous faisons le point sur l'action du 15 Mars et les infos que nous détenons sur la participation. Au-delà des retraités Renault le secrétaire du syndicat actif devrait être présent à la manif.

Une discussion a lieu sur la mutuelle de groupe ou jusqu'à présent les actifs et retraités étaient (EOVI Renault groupe Bernard). Aujourd'hui, unilatéralement, la direction a changé de groupe mutuel pour aller à Génération Groupe assurantiel de Quimper.

Pour les retraités qui étaient à EOVI Groupe ils n'ont pas été prévenus et pour certains, ont refusé, d'adhérer à ce nouveau groupe et ont rejoint une autre Mutuelle.

Gérard Esson fait remarquer qu'à la Région métaux CGT nous avons négocié une mutuelle pour les retraités de la métallurgie CGT (Mutuelle 525 du groupe Renault) et que ceux qui le désirent peuvent y adhérer, aux conditions développées.

Une autre discussion est abordée, celle du bien que possède le CE Renault Valence, la ferme de St Marcel. Celle-ci est difficilement gérable par le CE compte tenu du peu d'élus qui s'en occupent et comme le CE est encore majoritairement CGT il serait bon de voir avec l'association LSR, dont les retraités Renault sont adhérents, pour peut-être voir à une gestion commune. (Discussion en cours)

Dernier point évoqué par le secrétaire du syndicat actif. Difficultés rencontrées au niveau du syndicat, il reste 6 syndiqués actifs et 5 retraités et l'activité syndicale est dégradée par un individualisme depuis que la direction a mis des primes de productivité déplaçonnées, ce qui amène les salariés, élus compris, à multiplier les heures pour des primes qui vont jusqu'à 800€ par mois.

Après cette info nous prenons l'objectif de revoir à la manif du 15 mars les salariés retraités Renault qui ne sont plus à la CGT mais que l'on retrouve dans les manifs pour reprendre contact sur la syndicalisation.



# Sauvegarde retraite : Attention, grosse arnaque !

6



Et de cracher au passage sur les syndicats...et les fonctionnaires.

Membre de la mouvance «Liberté chérie », des maniaques de l'ultra libéralisme et de l'atlantisme, cette officine est proche de formations comme « droit de naître » ou des défenseurs de la tradition, de la famille et de la propriété...

C'est une structure très centralisée (trois membres au conseil d'administration, à peu près intouchables), assez fantomatiques mais disposant pourtant de fonds considérables.

Car « Sauvegarde retraite » s'offre des campagnes de pub spectaculaires et haineuses – contre les cheminots ces temps-ci -, des pleines pages dans la presse nationale ou régionale. Tout ça coûte bonbon, des millions d'euros. Qui paie ? Qui sont les parrains ?

## QUI FINANCE « SAUVEGARDE RETRAITES » ?

« Sauvegarde retraites » : l'intitulé est séduisant mais l'habit, on le sait depuis longtemps, ne fait pas le moine. Derrière cette appellation se cache un groupuscule hyperactif via internet, les médias, la poste, les envois à domicile, les tracts, etc...dont l'objectif affiché est de discréditer le système français de retraite.

« Sauvegarde retraite », à la différence des retraités, n'a pas de problème de trésorerie. Mais il faudrait avoir l'esprit bien mal tourné pour imaginer que son argent pourrait provenir d'autres poches que celles de gogos qui ont gobé sa propagande.

# Compte rendu assemblée syndiqués Retraités métaux Toulouse

Notre assemblée de syndiqués du 25 janvier, qui a rassemblé près de 80 participants actifs et retraités, a largement débattu de la situation actuelle, de la reconquête de notre Sécurité Sociale au travers de riches échanges, pour se terminer autour d'un repas fraternel.

Plusieurs éléments ont été soulignés...

## UN MOUVEMENT SOCIAL EN CONSTRUCTION

Ce début d'année est marqué par une multitude de luttes dans les prisons, la santé, la métallurgie, les EPHAD..., où les retraités prennent toute leur place avec leurs revendications spécifiques contre la hausse de la CSG et pour augmenter leurs pensions.

Ainsi, le 30 janvier à Toulouse, 1864 cartes pétitions de retraités dont 312 pour les métallos ont été remises à la Préfecture, à la suite de la manifestation des personnels des EPHAD, qui a été une grande première dans l'histoire de cette profession.

Ce mouvement va se poursuivre et une journée nationale d'action unitaire des retraités est annoncée pour le 15 mars avec la poursuite de la signature de la pétition.

A ce sujet, notre initiative sur le marché de Colomiers a permis de recueillir 161 pétitions et de mesurer le profond mécontentement de la population



dont certains ont remarqué leur perte sur leur pension de janvier, d'ailleurs un sondage Odoxa récent le confirme en indiquant :

- « Les mouvements de contestation dans les prisons, hôpitaux ou encore dans les Ehpads sont soutenus par 87% des citoyens.

- Les deux tiers des Français (64%) pensent que ces mouvements sociaux pourraient déboucher sur un mouvement de contestation généralisé ».

D'autres journées d'actions sont annoncées en février dans les universités, chez les cheminots ...et les

métallurgistes allemands nous ouvrent la voie avec leur victoire pour une partie des 28 heures et l'augmentation de 4,3 % de leurs salaires et 100 euros de primes.

La suppression de 120 000 emplois dans la fonction publique ou la réforme des retraites de Macron en 2018, après la fusion des régimes de retraites complémentaires, ne feront qu'aggraver cette situation économique et sociale alors que dans le même temps les cadeaux se multiplient pour les riches.

Nul ne peut dire aujourd'hui comment va se développer ce mouvement social à l'aube des 50 ans de mai 68, mais l'histoire nous rappelle que rien n'est fatal et écrit d'avance même dans les moments difficiles, par contre la place et le rôle de la CGT ont toujours été déterminants.

Il a été souligné également l'importance de la syndicalisation.

## RENFORCER LA CGT RETRAITÉ

Nous avons besoin d'une forte CGT et d'un développement du syndicalisme retraité pour créer un rapport de forces durable et puissant, pour gagner de nouvelles conquêtes sociales.

Aussi la CGT retraité propose de faire de 2018 un temps fort du renforcement avec des initiatives dans les entreprises et les lieux de vie pour aller à la rencontre des actuels et futurs retraités. Notre collectif retraités métaux a proposé à chaque syndiqué de s'inscrire, à sa manière, dans cette campagne de syndicalisation.

D'autre part un courrier commun du syndicat actif et retraités sera adressé aux anciens et futurs retraités, en ciblant pour 2018 les 1091 futurs retraités d'entreprises de notre département.

Déjà, depuis début janvier, 9 camarades ont décidé de prolonger leur adhésion à la retraite, au Cnes, Thalès, Renault, sous-traitant d'Airbus.

La préparation du congrès de l'Union syndicale des retraités CGT de Haute Garonne de fin mars sera aussi l'occasion d'aborder tous ces sujets avec la dimension et les revendications interprofessionnelles.

Enfin, le débat sur la reconquête de la Sécurité Sociale, animé par Brigitte Langlais de la CE CGT et Marc

Bastide pour l'UFR, a permis de préciser l'analyse et les propositions de la CGT. La question de la CSG est venue fortement dans le débat avec des interrogations sur sa suppression et sur les propositions de la CGT pour la transformer en cotisations sociales.

Tout en soulignant que c'est la première fois que nos pensions vont baisser avec cette hausse et que la question du pouvoir d'achat est fortement posée parmi les retraités notamment en direction du patronat (initiative en cours vers le Medef en avril)

Il a été rappelé les luttes pour la SECU avec celle notamment du 22 mars 1987 qui avait rassemblé près de 1 million de manifestants à Paris et sa référence à travers le monde, sont un enjeu de société.

Le débat a montré l'importance de faire connaître les propositions de la CGT concernant son financement au regard de l'évolution du salariat, de sa précarisation, de la révolution numérique, de la nécessité d'élargir l'assiette des cotisations, avec plus d'emplois et de salaires, de taxer le capital.

Un camarade retraité, ancien médecin du travail, a souligné le coût « du mal travail » et le besoin de développer la prévention tout en démontrant les conséquences sur la santé et la place de l'industrie pharmaceutique.

A travers la SECU, les mutuelles, on mesure combien le capital veut récupérer les recettes et privatiser notre système de santé pour tirer d'énormes profits. Les réformes de Macron sur les retraites, la fusion des régimes de retraites complémentaires vont bien dans ce sens.

Aussi, la question du 100% est venue dans le débat mais nécessite de l'élargir avec notre projet de sécurité sociale professionnelle et du nouveau statut du salarié.

Il a été proposé de poursuivre ces débats et de faire connaître, au travers de notre journal trimestriel, les propositions de la CGT, dans les différents domaines que constitue notre protection sociale.



# LA PERTE D'AUTONOMIE

## UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

8



© Fotolia/ Wellnhofer-Designs

La population française va connaître, d'ici 2035, un important vieillissement lié à l'allongement de la durée de vie. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, les personnes de plus de 60 ans seront plus nombreuses que les enfants et quatre générations vont se côtoyer. La société doit s'adapter à ce phénomène qui constitue un formidable progrès social et offre des opportunités économiques nouvelles. Elle doit aussi agir pour anticiper la perte d'autonomie en faisant de la lutte contre les inégalités de santé et sociales une priorité.

### ÉTAT DES LIEUX

**1,228 million des plus de 60 ans sont bénéficiaires de l'allocation perte d'autonomie (APA) : 735 000 à domicile, 493 000 en établissement. Ils seront 2 millions à l'horizon 2040. Cela représente 8 % des plus de 60 ans et 1,8 % de la population totale.**

Les plus de 60 ans sont plus de 15 millions aujourd'hui. Ils seront 20 millions en 2030, représentant 30 % de la population et 24 millions en 2060, soit 1/3 de la population. À l'ouverture de leurs droits, les bénéficiaires de l'APA ont en moyenne 83 ans.

*La durée moyenne de résidence en établissement est de 2 ans et 6 mois en 2015.*

La dépense d'APA à domicile à la charge des départements s'établit en moyenne à 4 384 € par an et par bénéficiaire en 2015.

59 % de l'ensemble des allocataires de l'APA vivent à domicile.

La moitié des résidents en Ehpad est âgée de 88 ans ou plus. Fin 2015, les 3/4 des résidents sont des femmes.

Il y a eu 267 000 entrées en Ehpad ou ULSD (Unité de soins de longue durée) en 2015.

La durée moyenne de résidence en établissement est de 2 ans et 6 mois en 2015. 50 % des résidents en Ehpad sont dans des établissements publics et respectivement 29 % et 21 % dans le privé non lucratif et le privé lucratif.

Selon l'Insee, plus de 80 % des personnes de 60 ans ou plus vivant à domicile déclarent avoir des enfants déjà aidants ou aidants potentiels. 80 % d'entre elles sont aidées régulièrement par au moins un proche, contre 50 % par au moins un professionnel.

### L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA)

Entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2002, elle est gérée par les départements. L'APA à domicile est attribuée à partir de 60 ans pour les allocataires vivant à leur domicile, en résidence autonomie (logement foyer) ou en accueil familial.

La prestation est une allocation personnalisée ajustée aux besoins de l'allocataire. Son montant



est fixé en fonction du degré de perte d'autonomie des bénéficiaires, apprécié à l'aide de la grille Aggir (Autonomie gérontologie groupes iso-ressources), dans le cadre d'une évaluation menée par les équipes médicosociales des Conseils départementaux.

Cette évaluation repose sur des appréciations faites par ces équipes médicosociales et non sur des critères objectifs et précis, ce qui amène des variations dans le taux d'admission et le classement en GIR.

L'APA, allocation en nature, est affectée au paiement de prestations définies. Sa consistance est définie dans le plan d'aide qui est convenu entre les équipes médicosociales des départements et l'allocataire (plan notifié) dans la limite du plafond propre à chaque GIR. Le plan d'aide comporte notamment la nature des différentes aides : le volume d'heures d'aide à domicile, le taux et le montant de la participation financière demandée au bénéficiaire et le montant de l'allocation.

L'APA est une allocation universelle, mais son montant dépend des revenus de l'allocataire.

L'allocation couvre la totalité du plan notifié (dans la limite du plafond) pour les personnes isolées dont l'assiette des ressources est inférieure à 801 € par mois au 1<sup>er</sup> mars 2016.

Elle ne couvre plus que 10 % du plan notifié lorsque cette assiette dépasse 2 945 € par mois.

Ces deux bornes sont revalorisées comme la majoration pour tierce personne qui est elle-même indexée sur les prix.

La borne inférieure est, depuis la loi ASV, identique à l'ASPA.

## LA LOI D'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT (ASV)

La Cgt considère que cette loi, adoptée au Parlement le 28 décembre 2015, contient des avancées, mais aussi des insuffisances. Elle est par ailleurs en désaccord sur certains points, notamment au niveau du financement.

Deux étapes étaient initialement prévues au niveau de cette loi :

1. Favoriser le maintien à domicile par l'adaptation du logement, des aides techniques et l'amélioration de l'APA.

2. L'accueil en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) dans la deuxième partie du quinquennat précédent.

La deuxième étape a été reportée, le gouvernement invoquant le coût important estimé (1,5 milliard d'euros). A ce jour, ce sujet n'est plus d'actualité, ce qui est regrettable, d'autant plus qu'une étude du Centre de recherche pour l'information et l'observation des conditions de vie (Credoc) fait état d'un besoin de 540 000 places en établissement d'ici 2040.

Quelques mesures sont intéressantes contenues dans la loi : 140 millions d'euros sont prévus au niveau de la prévention pour les plus modestes, avec conditions de ressources, pour des actions de prévention et aides techniques.

Les moyens sont délégués aux Conférences départementales des financeurs dans lesquelles la Cgt n'a pas été autorisée à participer, comme toutes les autres organisations syndicales de retraités.

80 000 logements privés devraient être adaptés sur trois ans pour 40 millions d'euros.

40 millions seront également consacrés à la réhabilitation des foyers logements, rebaptisés « résidences autonomie », pour en faire des habitats plus proches d'un vrai domicile, tout en créant les conditions d'une vie sociale qui aide à préserver l'autonomie.

Cela reste néanmoins nettement insuffisant quand on sait que l'Anah (Agence nationale de l'habitat) a recensé 2 millions de logements à rénover.

375 millions d'euros seront budgétisés pour améliorer l'APA en revalorisant les plafonds d'aide mensuelle. Cela devrait concerner 180 000 personnes.

Cela correspond à la fois à l'augmentation de la prestation, la baisse du ticket modérateur et la hausse des plans d'aide.

Toutefois, cela ne correspond pas aux besoins en augmentation avec un reste à charge pour les familles estimé à 10 milliards d'euros, dont 8 pour le placement en Ehpad.

## 80 MILLIONS D'EUROS SERONT CONSACRÉS À L'AIDE AUX AIDANTS

Cette aide finance les dépenses de soutien et de formation des aidants et des bénévoles associatifs. Un financement au droit au répit a été prévu pour les aidants à hauteur de 500€ par an pour les aider à concilier vie professionnelle et rôle d'aidant.



De nouvelles instances de gouvernance ont vu le jour :

- **Le Haut conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age (HCFEA), sous l'autorité du premier Ministre, en remplacement du CNRPA (Comité national des retraités et personnes âgées).**
- **Mise en place de Conseils départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), en remplacement des Coderpa (Comités départementaux des retraités et personnes âgées).**

Des maisons départementales de l'autonomie permettant une meilleure information des personnes âgées sur les possibilités existantes ou les démarches à faire, une meilleure coordination des acteurs locaux, nationaux et médicosociaux sont envisagées sans que leur mise en place soit obligatoire, ce que regrette la Cgt.

### LE HAUT CONSEIL DE LA FAMILLE, DE L'ENFANCE ET DE L'AGE (HCFEA)

Il comprend trois formations spécialisées: famille, enfance et âge. Il est élu pour trois ans. Il se réunit une fois par an à l'initiative du président, du premier Ministre ou de la ministre des Solidarités et de la Santé.

Il comprend 230 membres, dont 2 représentants CGT. Il a pour mission d'animer le débat public et d'apporter aux pouvoirs publics une expertise prospective et transversale sur les questions liées à la famille et à l'enfance, à l'avancée en âge, à l'adaptation de la société au vieillissement et à la bienveillance dans une approche intergénérationnelle.

Le thème abordé en 2017 a été : « Disposer de temps et de droits pour s'occuper de ses enfants, de sa famille et de ses proches en perte d'autonomie. »

Le thème prévu pour 2018 est : « La mise en place de la commission permanente sur les questions de bienveillance et de droits des personnes âgées et handicapées. »

### LE HAUT CONSEIL DE L'ÂGE (HCA)

Il est présidé par Monsieur Bertrand Fragonard pour trois ans. Il est composé de :

87 membres dont un représentant CGT (Daniel Blache) ; 6 membres élus représentants de l'action sociale territoriale, - 16 membres représentant l'Etat ; 10 membres représentant les organismes et acteurs de la protection sociale ; 19 membres représentant des organisations syndicales et associations de personnes retraitées, de personnes âgées et de leurs familles ; 24 membres représentant des associations et personnes morales de droit public ou privé ; 12 personnes qualifiées.

Il se réunit au moins quatre fois par an (9 réunions en 2017). Plusieurs rapports ont été produits :

- **Prise en charge financière de la perte d'autonomie à domicile.**
- **Le système de prise en charge financière de la perte d'autonomie en établissement.**
- **Les proches aidants des personnes âgées en perte d'autonomie.**
- **Orientations.**
- **Synthèse**

Un avis sur « la prise en charge des aides à l'autonomie et son incidence sur la qualité de vie des personnes âgées et de leurs proches aidants » a été adopté, le 1<sup>er</sup> décembre 2017.

Sous l'impulsion de la Cgt, avec les organisations FO, CGC, CFTC, FSU, FGR-FP, UNRPA, il a été inséré dans l'avis plusieurs points non pris en compte au départ :

- Une affirmation claire pour la mise en oeuvre de la loi de 2005 pour supprimer la barrière d'âge qui sépare à 60 ans les régimes du handicap et de la perte d'autonomie.
- L'intégration de la prise en charge publique conduisant à une forte augmentation de dépenses publiques, fut-ce de façon progressive.
- Le fait que la grille Aggir tienne davantage compte du contexte familial et des conditions de vie des allocataires.
- La reconnaissance d'un service public de bonne qualité avec des personnels formés et qualifiés pour la mise en oeuvre des plans d'aide.
- La reconnaissance du manque de structures publiques (Ehpad...) comme un frein à l'accès aux établissements, en complément aux contraintes financières excessives.
- La notion de donner plus de visibilité pour l'investissement des départements malgré la baisse drastique de leurs dotations.

### Propositions CGT en matière de perte d'autonomie

1 Supprimer la barrière d'âge entre handicap et perte d'autonomie liée à l'âge. La loi de 2005 sur le handicap donnait cinq ans pour supprimer cette différence.

2 Mettre en place un grand service public de l'aide à domicile avec du personnel formé, qualifié, reconnu et correctement rémunéré. La Cgt propose de porter le coût horaire du service à 25 € avec des métiers d'aide à domicile plus attractifs et des conventions collectives harmonisées pour des métiers similaires, quel que soit le statut juridique de l'employeur (prestataire, mandataire, particulier).

3 La perte d'autonomie doit relever de la branche maladie de la Sécurité sociale, ce qui implique d'intégrer la CNSA dans la Sécu. Créer un « droit autonomie » dans la branche maladie.

Le traitement de l'accueil en établissement et de son financement doit faire l'objet d'une loi complémentaire, conformément aux engagements initiaux du gouvernement.

4 Intégrer les organisations de retraités dans la Conférence des financeurs.

5 Rendre obligatoire la mise en place des maisons départementales de l'autonomie (souvent mises à la place des centres locaux d'information et de coordination pour personnes âgées, les Clic).

6 Prévoir une meilleure représentation des organisations syndicales de retraités dans les instances de gouvernance (HCFEA, HCA, CDCA).



© Fotolia / RVNIW

Deux points de désaccords fondamentaux ont subsisté, malgré des interventions multiples :

1. La possibilité de financement privé à partir d'assurances privées en complément des financements publics.
2. Le financement de la perte d'autonomie à partir de la Casa en la généralisant et la doublant, partant du principe que les retraités doivent financer les charges liées à la perte d'autonomie, risque qui est propre à leur âge.

### **LA CGT FAIT RETIRER LE FAIT D'ÉLARGIR L'ASSIETTE DE FINANCEMENT À PARTIR DE LA CSG OU DE LA TVA.**

Après une bataille intense au sein du Conseil, la Cgt a conditionné son vote à la prise en compte de ces deux sujets fondamentaux de désaccords.

Devant cette situation, le président du HCA n'a pas procédé à un vote, mais a accepté de noter le désaccord dans le texte pour que le projet d'avis ne soit pas bloqué. Le poids que des assurances privées pourraient peser dans le financement a été jugé inefficace et laissé à la seule volonté des personnes individuellement.

Le financement par la Casa a été rejeté par le Conseil (stipulé par écrit dans le texte).

Au vu de ces éléments, la Cgt n'a pas fait obstacle au projet d'avis sans le voter.

### **PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL DE L'ÂGE POUR 2018**

Saisine de la ministre de la Solidarité et de la Santé : prospective sur la prise en charge des personnes en perte d'autonomie à l'horizon 2030. L'échéance de cette saisine est prévue en juillet.

Organisation et financement des services d'aide à domicile et, dans la mesure du possible, les conditions de travail dans ces services. L'offre de formules de répit. Mise en place d'un groupe de travail sur l'accès aux droits.

Suivi des trois obligations qui incombent au Conseil de l'âge :

1. **Suivi des travaux de la commission permanente CNCPH/HCFEA sur la bienveillance.**

2. **Suivi du développement de Monalisa (Mobilisation nationale contre l'isolement social des âgés).**

3. **Suivi de la mise en œuvre des politiques d'autonomie dans les départements par les Conseils départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA).**

Il est proposé de réaliser avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) un premier bilan fin 2018, compte tenu de l'installation récente des CDCA.

### **LES CDCA**

Pour plus d'information, consultez les numéros spéciaux d'Interliasons 119 et 127 et sur [www.ucr.cgt.fr/interliasons](http://www.ucr.cgt.fr/interliasons).

*Daniel Blache*

### **LES TUTELLES HORS DE CONTRÔLE**

L'émission de France-Inter du 16 décembre 2017 a montré l'ampleur du problème.

800000 personnes sont placées sous tutelle ou sous curatelle en France. Le chiffre ne cesse d'augmenter. La tutelle est destinée à protéger les intérêts d'une personne dite « vulnérable », c'est-à-dire dont les facultés mentales ou corporelles sont altérées et qui ne peut gérer seule ses biens. La mise en place de cette mesure de protection se fait en trois temps :

un proche, un médecin, une assistante sociale ou même le banquier de la personne concernée fait un signalement au Tribunal d'Instance, le juge des tutelles prend une décision en s'appuyant sur une expertise médicale et il désigne un tuteur ou « mandataire judiciaire ». Dans la moitié des cas, il s'agit d'un membre de la famille. Dans l'autre moitié, d'un tuteur indépendant ou d'une association spécialisée qui devient le mandataire de ce qu'on appelle un majeur protégé.

Un tuteur a quasiment tous les pouvoirs. Il gère

## Parmi les dysfonctionnements du système des tutelles, il y a de nombreux cas de négligences de la part des tuteurs.

l'argent de poche de son protégé, ses moyens de paiement, paye ses factures d'électricité, son loyer ou sa maison de retraite, gère son patrimoine et peut même vendre sa maison.

Parmi les dysfonctionnements du système des tutelles, il y a de nombreux cas de négligences de la part des tuteurs. Certains « oublient » de donner de l'argent de poche à la personne placée sous leur protection ou estiment qu'elle n'en a pas besoin parce qu'elle vit dans une maison de retraite. Sans argent, ces personnes ne peuvent plus se payer l'abonnement à leur revue préférée ou s'acheter à manger pour celles qui habitent encore chez elle. Parfois, ces négligences peuvent avoir des conséquences graves. La négligence des tuteurs est un des sujets sur lesquels le Défenseur des Droits est très sollicité. Parmi les cas les plus fréquents : des personnes âgées dont le dentier se casse. Leur tuteur ne leur envoie pas d'argent pour le faire réparer et ça peut durer des mois. Résultat, ces personnes sont obligées de manger des purées et finissent par souffrir de carences alimentaires.

Au-delà des négligences, il existe aussi des escroqueries : vol de tableaux, vente d'un appartement bien au-dessous de sa valeur etc. Au ministère des Solidarités et de la Santé, un groupe de travail planche depuis plusieurs mois sur l'éthique de la profession, notamment sur des possibles conflits d'intérêts qui peuvent exister. On attend une réflexion.

### ARTHROSE

L'arthrose est une maladie des articulations caractérisée par une dégradation du cartilage. Elle concerne 9 à 10 millions de personnes en France et elle augmente avec l'âge. Cette maladie douloureuse et handicapante touche près d'un tiers des personnes âgées de 64 à 75 ans. Avant d'en arriver à l'hospitalisation pour mettre une prothèse, il existe déjà de nombreux traitements permettant de gagner des années. Parmi ceux-ci, les infiltrations. Les corticoïdes sont utilisés lors



© Fotolia / YakobchukOlena

des crises pour soulager rapidement et aider à passer des situations difficiles, tels l'acide hyaluronique, pendant une période d'au moins 1 an. Eh bien, ces médicaments ne sont plus remboursés. Les considérations économiques à court terme ont donc prévalu sur l'intérêt des patients. Tant pis pour ceux qui n'auront pas les moyens de s'offrir, à leurs frais, ce médicament.

### LA GRANDE PAUVRETÉ S'EST INSTALLÉE DURABLEMENT DANS NOTRE PAYS

Selon ATD-Quart-Monde, entre 2000 et 2014, le nombre de personnes sous le seuil de très grande pauvreté (40 % du revenu médian) a augmenté de 43,6 %. La forte progression des inégalités renforce le sentiment d'abandon d'une partie croissante de la société mettant en péril la devise de notre République.

### QU'EST-CE QUE LE BIEN-VEILLIR ? VIVRE VIEUX, VIEILLIR JEUNE !

Le bien-veillir, selon le gérontologue Pierre Guillet, repose sur l'équilibre de cinq piliers : finances, logement, santé, vie sociale, vie intellectuelle. Bien vieillir, c'est :

- vieillir en bonne santé,
- sans souci financier,
- dans un logement qui pourra être aménagé pour faire face à une éventuelle perte d'autonomie,
- dans un environnement social et culturel riche en activités et en relations humaines.
- bien vieillir dans son corps et dans sa tête.

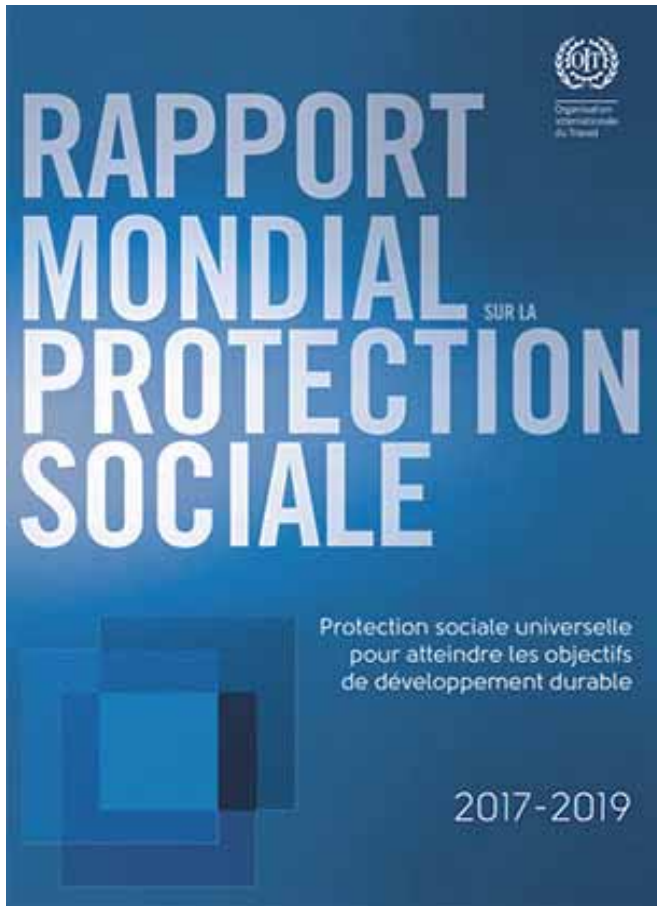
### LES PROFITEURS DES FONDS PUBLICS ET DU GRAND ÂGE

L'enquête de Xavier Deleu pour l'émission « Maisons de retraite : les secrets d'un gros business », diffusée sur France 3, a démontré combien l'économie florissante des maisons de retraite est plus rentable que les hypermarchés. Le marché représenterait aujourd'hui entre 25 et 30 milliards d'euros. Ainsi, plus de 600000 personnes âgées passent en moyenne les trois dernières années de leur vie dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) et un quart de ces Ehpad sont des entreprises privées détenues par de grands groupes privés. « *Le choix a été fait, il y a une quinzaine d'années, de leur permettre de se monter sur de l'argent public. Sans ces deniers publics, ces groupes privés ne se développeraient pas* », explique Xavier Deleu.

Une telle délégation de missions du service public est vendue à prix d'or, puisqu'une chambre dans ces établissements coûte entre 2000 et 5000€ par mois. Des tarifs exorbitants justifiés par des conditions de vie « *très confortable, digne des meilleurs hôtels* », d'après la publicité. Mais la réalité est bien différente. Comme l'affirme l'une des employées des « Opalines », à Fourcherans (39), qui a fait 107 jours de grève : « *qu'est-ce qu'on leur offre comme fin de vie à ces gens-là* » ? Entre le rationnement des couches et les repas au rabais, le paradis promis ressemble à un enfer. « *Le surbooking est une pratique généralisée* », constate encore Xavier Deleu. La face cachée de l'eldorado.

# Rapport Mondial sur la Protection Sociale

13



## D'UN POINT DE VUE GÉNÉRAL

Malgré des progrès, le droit humain à la sécurité sociale n'est pas encore une réalité pour la majeure partie de la population mondiale. 55% ne sont pas couverts par au moins une prestation, (enfance, famille, maternité, chômage, accident de travail, maladie, vieillesse, invalidité, retraite). 29% seulement sont couverts par des systèmes complets de sécurité sociale, surtout en Europe et Amérique du nord.

5,2 milliards de personnes ne sont pas ou peu protégées malgré l'engagement des pays à garantir à tous un minimum, un niveau élémentaire de sécurité sociale, un socle de protection sociale.

1,3 milliards d'enfants ne sont toujours pas couverts, malgré des avancées comme en Argentine, au Brésil, au Chili et en Mongolie.

Une minorité de travailleurs dans le monde ont accès à une protection sociale et 21 % des chômeurs perçoivent des prestations de chômage.

Un constat émit par l'OIT. Dans le cadre de mesures d'assainissements budgétaire et d'austérités, plusieurs pays réduisent la protection des hommes et des femmes en âge de travailler.

Seulement 2 % du PIB mondial est alloué à des mesures publiques de protection sociale.

## L'OIT S'ALARME SUR LA SITUATION DES RETRAITÉS DANS LE MONDE

Dans le monde, 68% de personnes ayant atteint l'âge de la retraite reçoivent une pension. Ce chiffre s'explique par l'application de mesures après guerre dans beaucoup de pays, mais aussi par l'extension récente par des pays à faible revenus comme L'Afrique du Sud, la Bolivie, l'Argentine, le Belarus, le Chine, la Géorgie, la Namibie, etc.

Cependant, le niveau des prestations est souvent faible et ne suffit pas à sortir les personnes âgées de la pauvreté. En moyenne, les dépenses allouées aux pensions de retraite et aux prestations pour les travailleurs âgés représentent 6,9 % du PIB mondial. Ce chiffre varie d'une région à l'autre.

Dans de nombreux pays, l'OIT met en avant que les mesures de réduction de déficit et d'austérité mettent en péril l'adéquation des pensions à long terme. Dans un contexte de vieillissement démographique, il convient de maintenir l'adéquation des prestations et des pensions.

L'OIT constate que certains pays « dépriva-tisent » leurs systèmes de pensions comme l'Argentine, la Bolivie, la Hongrie, la Pologne, le Kazakhstan, établissant un système public fondé sur la solidarité entre générations.

Le rapport pointe que ce sont les personnes âgées qui sont les plus démunis pour prendre soin d'elles-mêmes. L'OIT demande aux pays, que face au vieillissement démographique, les soins de longue durée doivent être dûment pris en compte par les politiques publiques.

## L'OIT POINTE LES ENJEUX ACTUELS ET LES RESPONSABILITÉS DES GOUVERNEMENTS

L'engagement des Gouvernements est de réaliser d'ici 2030 des progrès importants dans la mise en oeuvre de systèmes de protection sociale, y compris de socle dans le cadre du programme des ODD. Poursuivre les efforts pour assurer que le droit à la sécurité sociale devienne une réalité pour toutes et tous.

Le niveau des dépenses publiques allouées à la protection sociale doit être augmenté.

Si l'objectif de la couverture est l'objectif fondamental, il ne faut pas perdre de vue que les niveaux de prestations doivent être adéquats pour sortir la population de la pauvreté et de l'insécurité, ce qui n'est pas encore toujours le cas.

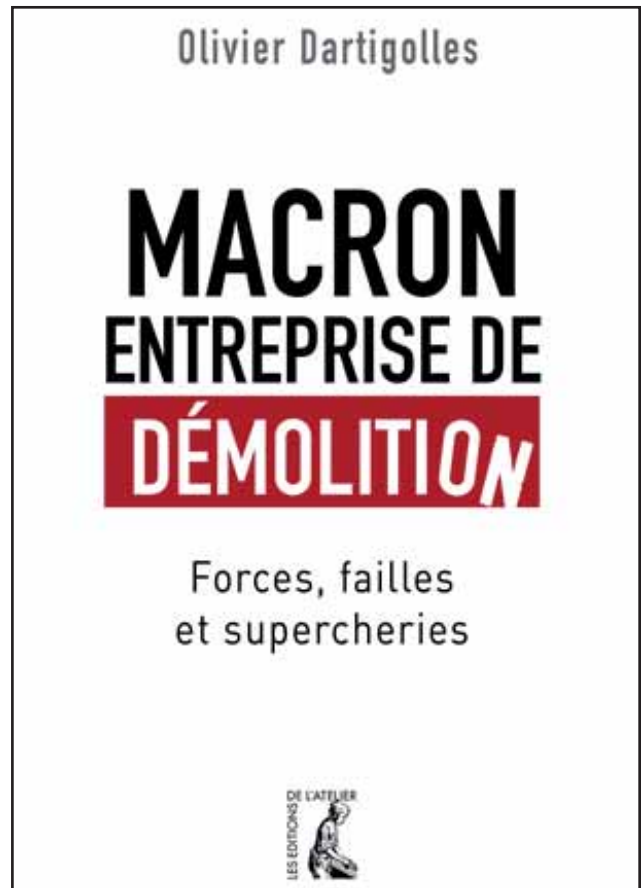
Pour l'OIT, l'austérité à court terme menace le développement à long terme. Les réformes ont souvent un objectif budgétaire de réduction des coûts, ignorant les conséquences sociales négatives en matière de couvertures et prestations, mettant en péril les progrès obtenus depuis 50 ans.

## MACRON, ENTREPRISE DE DÉMOLITION

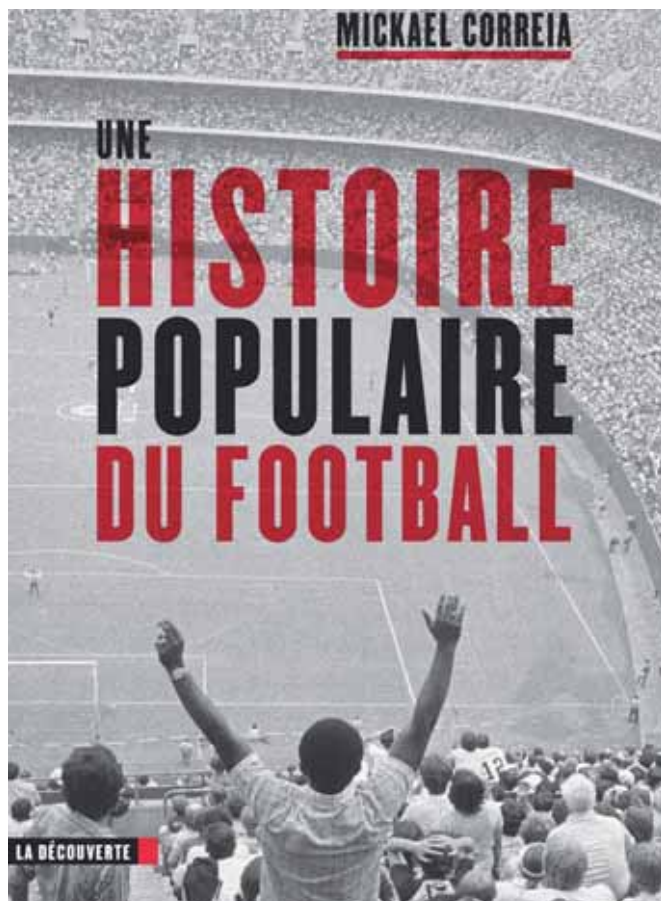
L'entreprise Macron est en marche. Le sprint libéral et autoritaire prend les allures d'une attaque tous azimuts. Quel dessein poursuit le président de la République ? Face à cette avalanche de mesures favorisant l'accumulation des richesses par quelques-uns, défaisant la solidarité et comprimant les libertés, comment sortir de la sidération et du fatalisme ? Quel avenir pour la France et l'Europe ? Quel horizon pour les valeurs qui conjuguent progrès humain et préservation de la planète ? Cet essai incisif décrypte le sens des décisions d'Emmanuel Macron.

Il décrit comment, sous sa conduite, les "premiers de cordée" agissent avec rapidité, froideur et méthode. Leur but ? Placer la France dans les standards de la compétition néolibérale mondiale et, pour cela, défaire pièce après pièce le pacte social français. Macron a-t-il en partie gagné ? En analysant la mise en oeuvre de cette entreprise inédite, ce livre en dévoile les forces mais aussi les faiblesses... et les supercheries. Pas pour assister au spectacle de la démolition mais pour construire dès aujourd'hui une réplique émancipatrice et offensive à cette régression. Si ce livre peut permettre des échanges sur les actions engagées partout dans le pays, les luttes et les ripostes, cela sera une très bonne chose.

Editions de l'atelier : 10 €



## UNE HISTOIRE POPULAIRE DU FOOTBALL



De l'Angleterre à la Palestine, de l'Allemagne au Mexique, du Brésil à l'Égypte, de la France à l'Afrique du Sud, ce livre raconte une autre histoire du ballon rond, depuis ses origines jusqu'à nos jours. Le football ne se résume pas au foot-business : depuis plus d'un siècle, il a été un puissant instrument d'émancipation pour les ouvriers, les féministes, les militants anticolonialistes, les jeunes des quartiers populaires et les contestataires du monde entier.

L'auteur retrace le destin de celles et ceux qui, pratiquant ce sport populaire au quotidien, en professionnels ou en amateurs, ont trop longtemps été éclipsés par les équipes stars et les légendes dorées. Prenant à contre-pied les clichés sur les supporters de foot, il raconte aussi l'étonnante histoire des contre-cultures footballistiques nées après la Seconde Guerre mondiale, des hooligans anglais jusqu'aux ultras qui ont joué un rôle central dans les printemps arabes de 2011. En proposant une histoire « par en bas », en s'attachant à donner la parole à tous les protagonistes de cette épopée, Mickaël Correia rappelle que le football peut être aussi généreux que subversif.

Mickaël Correia est journaliste indépendant. Il participe à la fabrication collective du mensuel de critique sociale CQFD et de la revue Jef Klak.

Edition la Découverte : 21 €

## ILLE-ET-VILAINE

15



© Fotolia/ Kotangens

### LE DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE EST L'UN DES QUATRE DÉPARTEMENTS DE LA RÉGION BRETAGNE

Il porte le numéro 35 dans la numérotation départementale française. Il est situé dans l'est de la région Bretagne et fait partie de la Haute-Bretagne. La population totale, de 1 032 240 habitants en 2014, est en augmentation depuis plusieurs décennies. Rennes est le chef-lieu du département et préfecture de la région Bretagne. Le département compte 345 communes.

L'Ille-et-Vilaine est un département de la région Bretagne. Il est limitrophe des départements de la Manche, de la Mayenne, de Maine-et-Loire, de la Loire-Atlantique, du Morbihan et des Côtes-d'Armor, et il est baigné par la Manche, son littoral appartenant à la côte d'Émeraude pour sa partie occidentale (de la pointe du Grouin située à Cancale jusqu'à Saint-Briac-sur-Mer) et à

la baie du mont Saint-Michel pour sa partie orientale (de la pointe du Grouin à Roz-sur-Couesnon).

### EN ILLE-ET-VILAINE, LE TOURISME EST L'UN DES MOTEURS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Conseil général participe à la promotion, au développement et à la diversification des activités touristiques en partenariat avec le Comité départemental du tourisme. Il soutient les investissements relatifs aux projets de loisirs ou aux projets culturels à vocation touristique, et contribue au développement de l'offre d'hébergement. Il accompagne aussi le développement du tourisme rural et aide les professionnels à diversifier leurs activités touristiques en basse saison grâce au tourisme d'affaires.

L'Ille-et-Vilaine est riche en monuments historiques ou religieux, cités médiévales remarquables, musées et patrimoine naturel.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la capacité d'accueil touristique est de 220 645 lits touristiques, dont 68 445 lits marchands classés :

- 58 terrains de camping pour 21 285 lits ;
- 220 hôtels pour 16 330 lits ;
- 506 meublés classé tourisme pour 2 332 lits ;
- 139 meublés Clévacances pour 1 120 lits ;
- 531 meublés Gîtes de France pour 5 148 lits ;
- 295 chambres d'hôtes labellisées pour 2 113 lits ;
- 28 résidences de tourisme pour 9 765 lits ;
- 4 931 lits en hébergements collectifs ;
- et 30 440 résidences secondaires pour 152 200 lits (R.G.P. 2010).

En 2014, la fréquentation touristique atteint 11 670 542 nuitées extra-départementales et encore davantage si l'on ajoute les Brétiliens qui séjournent dans leur propre département. Le nombre de nuitées est de 2 709 479 dans les hôtels, de 988 650 dans les campings.



© Fotolia/ lamax

# NOTRE EXPERTISE ACCOMPAGNE VOS NÉGOCIATIONS

60\*

C'EST LE NOMBRE D'ANNÉES  
D'EXPERTISE D'HUMANIS DANS  
L'ACCOMPAGNEMENT  
DES NÉGOCIATEURS

## Qui a dit que vous étiez seul à vous engager pour la protection sociale des salariés ?

Les experts **Humanis** sont à vos côtés et vous conseillent dans la négociation et la mise en place d'accords d'entreprise et de branche en santé, prévoyance et épargne salariale. Acteur majeur de la négociation paritaire collective depuis 60 ans, le Groupe **Humanis** partage les mêmes valeurs et objectifs que vous : l'humain au cœur de la négociation pour le bien-être des salariés.

Contactez votre interlocuteur : **Catherine Jousse**  
catherine.jousse@humanis.com

[humanis.com](http://humanis.com)